

Avis de publicité AOT photovoltaïque

Avis de publicité préalable à la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques suite à une manifestation d'intérêt spontanée.

OBJET :

La commune de Saint Benoit a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur pour la construction et l'exploitation de plusieurs centrales photovoltaïques sur son domaine public. La commune de Saint Benoit souhaite développer la production d'énergie renouvelable sur son territoire. Elle veut montrer par l'exemple que les surfaces disponibles de son patrimoine public ou privé peuvent être exploitées à ces fins tout en combinant avec un usage amélioré de l'espace public. L'enjeu est donc de produire une énergie propre pour diminuer la part d'énergie fossile dans le mix énergétique réunionnais tout en améliorant le confort et la qualité de l'espace public.

En application des articles L2122-1-1 et L2122-1-4 du CGPPP la commune de Saint Benoit met en œuvre une procédure de sélection préalable visant à s'assurer de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrente.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES EMPLACEMENTS DU DOMAINE PUBLIC PROPOSEES

L'occupation précaire et révocable souhaitée porte sur les sites suivants :

Site	Surface souhaitée (m2)	adresses	Observations
École élémentaire André HOAREAU	958	64 RN2 Beaufonds 97470 SAINT-BENOIT	
Crèche les Bambinos	453	46 Rue Amiral Bouvet 97470 SAINT-BENOIT	
Écoles Maternelles les bougainvilliers	363	93 Chemin Gallias les Hauts 97437 SAINTE-ANNE	Importants problème d'étanchéité; travaux préalables obligatoires
Gymnase de Bouvet	691	Rue du Stade ALLANE 97470 SAINT-BENOIT	Importants problème d'étanchéité; travaux préalables obligatoires

Gymnase les marsouins	1925	Chemin Beaulieu 97470 SAINT-BENOIT	Couverture tôle entièrement à remplacer; travaux préalables obligatoires
Gymnase Marc MINATCHY	900	60 Chemin Morange 97437 SAINTE-ANNE	Couverture tôle entièrement à remplacer; travaux préalables obligatoires
Marché couvert	466	Place Edmond ALBIUS 97470 SAINT-BENOIT	
Crèche les Ecureuils	393	Rue André DUCHEMANN 97470 SAINT-BENOIT	
École Primaire André MARIMOUTOU	492	2 Chemin Beaulieu 97470 SAINT-BENOIT	Une partie des surfaces souhaitées est implantée sur des constructions modulaires, à supprimer
École Primaire Emilie MOREAU	434	37 Chemin Beauvallon Rivière des Roches 97470 SAINT-BENOIT	
Services techniques (régie)	492	Rue Auguste de Villèle 97470 SAINT-BENOIT	
Ecole élémentaire des Girofles	492	20, Rue Jean MOULIN 97470 SAINT-BENOIT	Site qui ne sera pas retenu pour cause d'incompatibilité avec un projet en cours.
Ecole élémentaire Daniel HONORE	1100	3, Rue David MOREAU Bras-Fusil 97470 SAINT-BENOIT	Site qui ne sera pas retenu pour cause d'incompatibilité avec un projet en cours.
Ecole primaire Raphaël ELIE	272	3 Chemin du Cap 97437 SAINTE-ANNE	Site qui ne sera pas retenu pour cause d'incompatibilité avec un projet en cours.

Les candidats sont invités à vérifier ces informations avant la remise de leurs propositions.
Les sites sont visitables sur demande, **dans le respect d'un égal traitement des candidats**, et les plans disponibles seront transmis sur simple demande par mail à l'adresse suivante :
te-dete@ville-saintbenoit.re

MODALITES ENVISAGEES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le titre d'occupation du domaine public prendra la forme d'une autorisation temporaire pour une durée de 10 ans renouvelable une fois. L'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant tient compte du chiffre d'affaire généré par le titulaire ainsi que des avantages de toute nature dont pourrait bénéficier le gestionnaire du domaine public en particulier les travaux préalables et nécessaires à l'aménagement des centrales notés dans la rubrique des contraintes du site du paragraphe ci avant.

Le candidat prend à sa charge les frais de quelques nature qu'ils soient liés aux études, demandes d'autorisation, d'aménagement et d'exploitation des centrales et de leurs conséquences ainsi que pour les travaux préalables et nécessaires à l'aménagement des centrales.

PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat devra déposer pour chaque site qui l'intéresse un dossier complet de demande d'AOT comprenant notamment :

- Un dossier de candidature comprenant :

Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur

Si la demande émane d'une personne morale : le numéro SIREN, la nature, la dénomination, le siège social et l'objet de la personne morale ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration. Le demandeur, personne physique ou morale, devra également fournir une copie de la pièce d'identité, un justificatif d'adresse et une copie de l'assurance.

Une présentation de ses moyens (compétences, matériels et financiers) et de ses références pour des opérations similaires, Les attestations fiscales et sociales établissant la régularité de sa situation.

Le candidat doit pouvoir justifier d'une police d'assurance garantissant une assurance « dommages aux biens » ainsi qu'une assurance « responsabilité civile » relative de son activité professionnelle.

Le candidat doit pouvoir justifier d'une police d'assurance *décennale* pour les travaux préalables à l'installation de sa centrale photovoltaïque sur les ouvrages communaux.

- Un mémoire technique de l'offre incluant pour chaque site :

- une description des installations proposées, un visuel permettant de rendre compte des installations projetées dans l'environnement, la puissance installée, les contraintes liées à l'entretien et l'exploitation ultérieure,

- *l'engagement du candidat à réaliser les travaux dans le respect des règles de l'art et des normes en vigueur,*
- *Un compte d'exploitation prévisionnel précisant le montant du loyer estimé pour l'AOT,*
- *Toute autre pièce que le candidat jugera nécessaire à l'appréciation de sa proposition*

MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE

Le présent avis de publicité préalable fera l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication sur le site internet de la commune à compter du **26 Avril 2023**.

Les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : te-dete@ville-saintbenoit.re

La durée de validité des propositions est de 120 jours.

La date limite de remise des propositions est le **6 Juin 2023**.

La commune se réserve le droit de négocier avec les trois meilleures propositions. Si une phase de négociation est engagée, celle-ci peut porter sur tous les éléments de la proposition et par la suite donner lieu à une rencontre pour une audition. Quel que soit la suite donnée à la proposition de tel ou tel candidat, ce dernier ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnisation. La collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet dans le cas où l'occupation proposée et/ou ses conséquences ne s'inscrirait pas dans l'intérêt général de la commune. Cette décision pourra intervenir au stade de la sélection des candidatures ou lors de la conclusion de l'AOT. L'ensemble des candidats seront tenus informés de cette décision.

A l'issue des négociations et analyse des offres, le conseil municipal décidera de l'offre retenue et du montant retenu pour l'AOT.

CRITERES DE SELECTION

Les propositions seront évaluées dans un premier temps sur la recevabilité des dossiers de candidature.

Pour chaque candidature retenue, l'offre sera appréciée à partir des critères pondérés de la façon suivante:

La qualité de l'aménagement et son insertion dans l'environnement pour 40%

La prise en compte des contraintes du site pour 30%

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour 20%

Les délais de réalisation jusqu'à la production effective pour 10%